

RÉPUBLIQUE FRANCAISEDÉPARTEMENT DES
HAUTES PYRENEES**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
du Syndicat Intercommunal d'Assainissement
de la Haute Vallée d'Aure****SÉANCE DU 10 avril 2024****NOMBRE DE MEMBRES**

Afférents au comité syndical :	16
En exercice :	16
Présents :	11
Absents :	5
Procuration :	0
Qui ont pris part à la délibération :	11

L'an 2024, le 10 avril, à 16 h 30, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean Mouniq

Présents : Mrs Jean MOUNIQ, Jean PAUCIS, Jean-Michel ISOART, André MIR, Louis RICARD, Jean-Michel MARIA, Jacques SALAT, Dominique FOURCADE LAVIGNE, André DUBAN, Alain PENEVEYRE, Michel TRESALET,

Date de la convocation :

27 mars 2024

Absents excusés :

Absents : Mrs Didier BRUN, Lucien FERRAS, Michel BESSONE, Jean-Luc VALENTIAN, Philippe SPITERI

Date d'affichage :

27 mars 2024

A été désigné secrétaire de séance : Mr Louis RICARD

Objet de la délibération :

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement pour l'année 2023

Le Président rappelle au comité syndical que l'article L 2224-5 du code général des collectivités locales prévoit la présentation par le Président et l'avis de l'organe délibérant de l'organisme intercommunal compétent, d'un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement(RPQS)

En conséquence, le Président, demande de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Le Comité Syndical, le Président entendu et après en avoir délibéré,

Acte rendu exécutoire dès son envoi en Préfecture le,

- Vu l'article L 2224-5 du code général des collectivités locales
- Vu le rapport présenté par Monsieur le Président du SIAHVA sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement pour l'année 2023.
- Emet, à l'unanimité, un avis favorable sur le rapport annuel établi sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement pour l'année 2023.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Délibération N°12-04-2024

Le Président
Jean MOUNIQ

Le Secrétaire
Louis RICARD

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT
DE LA HAUTE VALLEE D'AURE
Promenade du Bernêt
65170 VILLE-AURE

Reçu de réception en préfecture
20240410-DEL-2024-C012-DE
Date de télétransmission : 15/04/2024
Date de réception préfecture : 15/04/2024